

Kervegan

Kervegan se situe à environ 1000 mètres à l'ouest du centre du bourg, sur la route de la péninsule du Pô.

Venant du proche Breno, un peu plus au sud, Julien RIO et Anne GOUZERH (n°320-321) s'installent dans le village à partir de septembre 1729. Sans doute pressé de se débarrasser de son précédent domanier Julien JOLLIVER, le propriétaire foncier le comte du LATZ avait accordé le bail à domaine congéable aux RIO depuis plus de cinq ans. La tenue possède des édifices d'une valeur de 1137L. Elle s'étend sur près de 3 hectares, dont la moitié en terres labourables. La production agricole annuelle est estimable à 112L pour 37L de rentes foncières. Le seigle, le froment, le chanvre sont les principales cultures. Six bovins sont élevés, mais sans une paire de boeufs, qui est sous doute empruntée selon les époques de travail des champs.



B5558 - Largouet /s Auray - 27/09/1729

Congément

Julien RIO et femme subrogés aux droits du Sgr Comte du LATZ avec consentement du seigneur en date du 25/07/1724, congédient Julien JOVILLER sur une tenue à Kervegan en CARNAC dont le prisage s'élève à 1137L 11s.

Les quatre derniers enfants RIO naissent à Kervegan, après ceux déjà nés au Breno. En fait, sur douze enfants, sept parviennent à l'âge adulte. La maison n'est guère aménagée en conséquence. Dans deux pièces sont répartis une table, quatre lits et deux coffres. Dans la cuisine, la famille se partage quatre écuelles, quatre plats, quatre pots à lait... Mais les aînés quittent rapidement la maison à l'occasion notamment de leur mariage. En février 1749, âgé de 23 ans, Grégoire RIO (n°160) s'installe à St Colomban, village originel de son épouse Françoise BELZ (n°161). Peu après, Louise rejoint son époux Julien QUER à Kercharne en MENDON. Marguerite loue ses services de domestique à la bourgeoisie de Vannes. Le 10 octobre 1753, Julien RIO s'éteint à l'âge de 71 ans à Kervegan. Il reçoit *l'extrême onction, s'étant trouvé d'un coup hors d'état de recevoir les autres sacrements, quoiqu'il les ait reçus très souvent pendant sa longue infirmité*. Son corps est inhumé le 11, en présence notamment de son cousin germain François RIO et de Laurent SIMON. Le 10 décembre suivant, âgée de 61 ans, Anne GOUZERH est nommée tutrice de ses deux derniers enfants mineurs à savoir François 20 ans et Françoise 18 ans. Le lendemain, les biens mobiliers sont inventoriés pour 221L, dont un tiers pour les animaux.

B5563 - Largouet /s Auray - 10/12/1753

Tutelle

Anne GOUZERH de Kervegan en CARNAC, veuve de Julien RIO décédé à la fin du mois d'octobre 1753, déclare lui rester de son mariage 2 enfants mineurs, à savoir François 20 ans et Françoise 18 ans.

Témoins paternels

- 1- Grégoire RIO de St Colomban en CARNAC, frère des mineurs.
- 2- Julien RIO de Kervegan en CARNAC, frère des mineurs.
- 3- Julien QUER de Kerclair en MENDON, beau-frère des mineurs.
- 4- François RIO de Kerhellec en PLOUHARNEL, oncle des mineurs.
- 5- Grégoire RIO de Kerlan en CARNAC, cousin germain des mineurs.
- 6- François LE PORT de Kervegan en CARNAC, cousin germain des mineurs.

Témoins maternels

- 7- François LE GLOUAHEC de Kerduel en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 8- Mathurin LE GLOUAHEC de Kerispert en CARNAC, cousin germain de la mère.
- 9- Mathieu GOUZERH de Kermarquer en CARNAC, cousin germain des mineurs.
- 10- Guillaume DONANT de Kerguillay en CARNAC, cousin germain des mineurs.
- 11- Henry PLUMER du Grand Légenèse en CARNAC, parent au 1/3 degré.
- 12- Ambroise LOTRAM de Kerispert en CARNAC, parent au 1/3 degré.

Ils nomment pour tutrice Anne GOUZERH.

Inventaire après décès de Julien RIO de Kervegan en CARNAC

Veuve : Anne GOUZERH, tutrice des mineurs.

Greffe : Jean-Vincent GLAIN, place St Gildas à AURAY

Priseurs : Jean LE BAGOUSSE et Joseph MORICE de Kergoulliard en CARNAC.

Témoins : François RIO de Kerhellegan en PLOUHARNEL, parent paternel, Ambroise LAUTRAM, parent maternel.

MEUBLES (27L 15s - 12.6%)*Chambre à feu*

1 table close	15s
1 bois de lit, sa couette de balle, 2 linceuls et 1 berne	5L

Chambre

1 bois de lit, sa couette de balle, 2 linceuls & 1 couverture de pillos.....	5L
1 bois de lit, sa couette de balle, 2 linceuls & 1 couverture de laine verte	6L
1 bois de lit, sa couette de balle, 1 varline de pillos	4L
1 coffre sans clé.....	3L
1 coffre avec clé et clavure	4L

USTENSILES DE CUISINE (31L 4s - 14.1%)

1 mauvais trépied	10s
1 pot ribot et son bois, 2 pots à fontaine, 1 bouteille de verre	12s
4 écuelles (2 de bois, 2 de terre), 4 plats de terre, 1 jade et 1 passe-lait de bois et 4 pots à lait	16s
1 marmite de fer, son valais et louse (louche ?) de bois	2L 5s
2 bassins de fer.....	2L 5s
2 petits bassins d'airain	4L
1 grand bassin d'airain du port de 2 seaux.....	15L
1 seille et 1 rangeau.....	7s
2 mauvais rangeaux faits d'une barrique.....	2L
1 mauvaise barrique	12s
1 mauvaise barrique	10s
1 mauvaise poêle grasse	10s
1 pot de terre de Bordeaux servant de charnier.....	1L 10s
3 ruches et 1 panier.....	7s

LINGE ET VETEMENTS (16L - 7.2%)

1 manteau de femme	6L
1 roche (?) d'incar blanc, 1 chemisette verte, 1 tablier noir, 3 coiffes	10L

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (34L 13s - 15.7%)

1 charrue complète	6L
1 charrette non ferrée.....	12L
3 brouettes	1L 10s
1 planche et 1 roue à brouette.....	10s
1 joug à boeuf	10s
3 poches à blé.....	15s
1 bas de toile de chanvre	10s
1 mauvais braye à chanvre	1L
1 civière et mauvaise barrique	12s
1 hache et 1 herminette.....	1L
2 pelles de fer.....	2L 10s
3 piquets et 1 tranche	1L 15s
2 fourches et 1 étrépe	1L 15s
1 pense (?) de fer.....	3L
1 scie	5s
3 fléaux et 1 crible	6s
1 faucille à blé et 4 sarcloirs	1L 15s

ANIMAUX (72L - 32.6%)

4 vaches et 2 génisses	72L
------------------------------	-----

PRODUITS AGRICOLES (39L 8s - 17.8%)

pailles de froment, malgouesne et balle	13L 10s
25 bottes de foin.....	1L 10s

Carnac

1 perrée de seigle.....	9L
1 perrée 1/2 d'avoine	6L
15 écheveaux d'étoupe	4L 10s
15 écheveaux de chanvre	4L 18s
<u>TERRES ENSEMENCEES</u>	
2 journaux sous froment	
<u>BATIMENTS</u>	
Chambre à feu - Chambre - Cardy - Etable - Grenier	
<u>TOTAL GENERAL : 221L</u>	

Anne GOUZERH continue à diriger plutôt bien l'exploitation familiale. Les revenus augmentent en effet entre 1752 et 1756, d'après l'imposition des vingtièmes. La valeur des biens mobiliers est pratiquement triplée¹⁶. Toutefois d'un autre côté, les dettes s'accroissent à raison de plusieurs constitués. Les enfants restés à Kervegan sont un peu étrangers à ses résultats, puisqu'ils ne travaillent pas la terre. Julien RIO et son beau-frère Nicolas LE CLOUEREK, époux d'Anne RIO, sont tous les deux matelots comme l'aîné Grégoire RIO. Seul Julien QUER est laboureur, mais il reste à Mendon. Le 23 octobre 1757, Anne GOUZERH meurt. Son beau-frère François RIO de Plouharnel, ses trois fils Grégoire, Julien et François RIO assistent aux obsèques. Le 4 novembre, Julien remplace sa mère comme tuteur de son frère François et de sa sœur Françoise, toujours mineurs.

2C4 - Subdivision d'Auray / Impositions de Carnac - 18e siècle

<u>Vingtièmes 1756 - Art N°397</u>		
Anne GOUZERH, veuve de Julien RIO, possède une tenue à Kervegan, à DC sous le comte du LATZ, consistant en :		
- Logements, jardins et dépendances	24L	
- 3 jx de bonne terre.....	54L	
- 1 jl 1/2 de terre médiocre	21L	
- 2C de pré	1L	
- 1 jl de bonne pâture	12L	
<u>TOTAL</u>	<u>112L</u>	
- Rente convenancière et chef-rente.	32L 17s	7d
Reste	79L 2s	5d
<u>Imposé</u> (En 1752, imposé 2L 14s).....	<u>3L 19s</u>	

B5563 - Largouet /s Auray - 04/11/1757

<u>Tutelle</u>	
Anne GOUZERH, veuve de Julien RIO, est décédée le 23 octobre à Kervegan en CARNAC. Elle laisse de son mariage enfants mineurs, à savoir François 24 ans et Françoise 23 ans.	
<u>Principaux témoins</u>	
1- Grégoire RIO du Grand Légenèse en CARNAC, frère des mineurs.	
2- Julien RIO de Kervegan en CARNAC, frère des mineurs.	
3- Julien QUER de Kerclair en MENDON, beau-frère des mineurs.	
4- François RIO de Kerhellec en PLOUHARNEL, oncle des mineurs.	
Ils nomment pour tuteur Julien RIO, frère des mineurs.	

A la mort d'Anne GOUZERH, le patrimoine total s'élève à environ 1680L, dont 930L pour les immeubles. A cela s'ajoutent des dettes très importantes de 836L dues à quatre personnes, dont le beau-frère François RIO de Kerhellec en PLOUHARNEL, faisant grâce de trois années de rentes sur une somme due de 206L. Pour se dégager de ces dettes, les trois enfants qui ont quitté Kervegan à savoir Grégoire RIO de St Colomaban, Marguerite RIO de Vannes et Julien QUER de Mendon, vendent leurs 3/7e de portions sur les biens. Il leur revient alors à chacun la somme de 120L, qui est payée par leurs consorts le 7 novembre 1757. Seule Marguerite doit être payée plus tard, sans intérêts dans les deux années suivantes, avec intérêts de 5% au-delà.

¹⁶ La succession de 1757 mentionne 318L 10s pour 3/7e des meubles, soit 743L pour le total comprenant néanmoins les levées en terre. Or la production agricole est estimée à 112L en 1756, soit une valeur mobilière nette de 631L comparables aux 221L de l'inventaire après décès de 1753.

Témoins

- Grégoire RIO matelot x Françoise BELZ du Grand Légenèse en CARNAC.
- Julien QUER laboureur x Louise RIO de Kercharne en MENDON.
- Marguerite RIO fille majeure servante domestique chez le Sieur TIRET rue St Salomon à St Pierre en VANNES.
- Julien RIO, matelot x Vincente RIO 19 ans, de Kervegan en CARNAC.
- Anne RIO de Kervegan en CARNAC x Nicolas LE CLOUERE (ou LE CORVEC ?) matelot absent au service du roi.
- François et Françoise RIO, mineurs.

Les dits RIO enfants de défunt Julien RIO et Anne GOUZERH.

Biens

Edifices, droits de labourage et levées en terre d'une tenue à Kervegan en CARNAC sous Monsieur le comte du LATZ, et les meubles morts et mouvants composant le ménage de cette tenue, échus de la succession des parents. Il est dû par les parents 836L 10s de divers constitués dont à :

- un particulier du Menlieve en CRACH 300L, avec 15L pour l'année courante.
- la mère PENDU de Kervillaire en CARNAC, 180L avec 9L pour l'année courante.
- François RIO de Kerhellec en PLOUHARNEL, 168L avec 38L 10s pour 5 années de rentes échues.
- Simon THOMAS de Légenèse en CARNAC, 120L avec 6L pour l'année courante.

Contrat

Grégoire, Marguerite RIO, Julien QUER vendent par subrogation à leurs autres frères et sœurs leurs 3/7e indivis des dits biens pour la somme de 718L 10s dont pour les meubles et levées en terre 318L 10s.

Les vendeurs acceptent en paiement 358L 10s qu'ils laissent aux acquéreurs pour les libérer en principal et intérêts de leurs 7emes des dettes. Les acquéreurs libèrent alors les vendeurs des dettes, et ne doivent plus que 360L soit à chacun des vendeurs 120L qui sont payés immédiatement, sauf à Marguerite RIO dont la moitié sera payé sans intérêts dans les 2 ans, et avec après au denier vingt (5%). Il est expressément reconnu que les acquéreurs paieront pour l'intérêt des vendeurs leurs 3/7e du service de jour et aussi sera fait pour leur mère.

François RIO, oncle des parties, de Kerhellec en PLOUHARNEL, déclare qu'en fait on lui doit 8 années de rente et non 5, la courante de 5L, mais il se restreint à 5 années plus la courante, qui seront payées quittes de vingtième, et fait grâce du surplus [Signature hésitante de Julien QUER].